CONTRAT D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES - CER



Cadre reservé au Departement	A partir 01/01/20	I		A retourner sous 8 jours à : Département du Nord – CER RSA CS 20011 59 895 Lille Cedex 9	
☐ CER Département du Nord UTPAS/Maison Départementale/Service Insertion PIPLE		☐ CER Hors Département du Nord CCAS – Associations – Centres Sociaux			
NOM:	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			- - - - - - - - - - - - -	
TYP	E D'ACCOMP				
	Je m'engag				
1. Accompagnement inserti	on	4.	⊔ C	onstruction du projet professionnel	
2. Accompagnement collect	tif	5.	□R	emobilisation professionnelle/ACI	
3. Accompagnement entrep travailleurs indépendants				édiation directe vers l'emploi/Coaching	
ITEI	MS SOCIAUX	1 choix minim	um / 3	choix maximum	
 Santé Démarches et formalités admi Logement Garde d'enfant ou d'un tiers / Aide financière 		7. 8. 9.		lobilité / Transport ecture, écriture et compréhension du français ormation ien social utre	
Dates du CER : du _ / _	/ au _	_ /		/	
Date : / _ / _	_			a structure :	
Signature de l'allocataire :		Adre	sse :		
Nom du référent :			n noc	tol.	
Signature du référent :			Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _		

Cachet de la structure :

* Obligatoire pour l'un des deux

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DES PARTIES



Que dit la loi?

« Le bénéficiaire du RSA ayant fait l'objet d'une orientation sociale conclut avec le département, représenté par le Président du Département du Nord, sous un délai de 2 mois, un contrat librement débattu énumérant leurs engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

Le Département peut, par convention, confier la conclusion de ce contrat à une autre collectivité territoriale, à un groupement de collectivités territoriales, à une association, à la CAF ou à la MSA ».

Article L.262-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Qu'est ce qu'un contrat d'engagements réciproques ?

Un contrat d'engagements réciproques définit le mode d'accompagnement approprié en vue de la réalisation du projet d'insertion de la personne allocataire du RSA.

Ce projet doit être élaboré à partir des ressources et des choix de la personne, avec l'appui du référent RSA. La finalité du projet vise l'accès ou le retour à l'emploi.

Toutefois les étapes pour y parvenir seront adaptées au rythme et aux possibilités de chacun : l'accompagnement doit être adapté (en termes d'intensité et de fréquence) à la singularité de chaque situation, notamment en fonction des besoins de la personne, de ses projets, de ses ressources et de son profil.

La validation du CER n'intervient qu'après accord exprès du Président du Département du Nord.

Quels sont les engagements de chacun?

Les engagements de l'allocataire

- Respecter les droits et devoirs ;
- Honorer les rendez-vous ;
- Respecter les engagements du contrat : effectuer les démarches et participer aux actions ;
- Tenir son référent informé des résultats des actions engagées.

Les engagements du référent

- Informer l'allocataire de ses droits et devoirs ;
- Assurer un accompagnement personnel;
- Proposer des solutions adaptées afin de favoriser la réussite de l'accompagnement ;
- Mobiliser les ressources territoriales adéquates :
- Faire un retour d'information personnalisé.

Quelles conséquences en cas de non respect des engagements de l'allocataire ?

Si les engagements du contrat ne sont pas respectés ou si le contrat n'est pas renouvelé, le Président du Département du Nord peut décider d'appliquer une sanction, après avoir consulté une équipe pluridisciplinaire.

Les informations recueillies auprès de la CAF et de Pôle emploi vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par le Département du Nord et sont destinées aux professionnels des Services de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions, ainsi qu'aux organismes chargés de remplir le CER avant et après orientation, associations, CCAS, organismes chargés du service de la prestation CNAF et SMSA, Pôle emploi.

Nous vous rappelons que ces données seront traitées dans la plus grande confidentialité et que la fourniture de celle-ci conditionne l'instruction de votre demande. Elles sont conservées le temps nécessaire à l'examen de votre demande, au versement de la prestation et aux éventuels recours liés à votre demande.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur le Président du Département du Nord, DIPLE, Pôle Droits et Devoirs, Hôtel du Département 51, rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex.

Si vos demandes sont restées insatisfaites, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 – Tél : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr).

Est puni par la loi l'emploi de manœuvres frauduleuses ou le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir le RSA (Articles L.262-51 et L.262-52 du code de l'action sociale et des familles - Articles 313-1; 313-3; 441-1 et 441-6 du code pénal).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Je reconnais avoir pris connaissance des engagements précisés ci-dessus.					
Signature de l'allocataire :	Signature du référent :				
Nom Prénom :	Nom Prénom :				

FICHE D'INFORMATIONS *



NOM: _ _ _		_		
PRENOM: _ _ _ _ _ _				
N° ALLOCATAIRE : _ _ _ _		_ _ _ _ _		
DATE DE NAISSANCE : /	 			
DATE DE NAIGOANGE.				
➤ Votre situation actuelle :				
Vous travaillez : ☐ Oui ☐ Non	Avez-vous déjà travaillé : □ Oui□ Non			
- Si Oui, depuis le _ / _ _	- Dates de votre dernier contrat de travail			
-Nombre d'heures mensuelles : _ h	$du \hspace{.1cm} \underline{\hspace{.1cm}} / \underline{\hspace{.1cm}} / \underline{\hspace{.1cm}} / \underline{\hspace{.1cm}} $	_		
	au / /	_		
Vous êtes :				
1.□ Etudiant / stagiaire				
2.☐ En formation professionnelle				
3. ☐ Entrepreneur indépendant				
4.□ Non renseigné				
Avez-vous une reconnaissance « travailleur han	dicapé » : □ Oui [□ Non		
➤ Niveau d'études	Reconnu en Fra	nce		
1.□ Enseignement supérieur (niveau I, II)	□ Oui	□ Non		
2.□ Bac + 2 (niveau III)	□ Oui	□ Non		
3.□ Equivalent Bac / Brevet de technicie	n 🗆 Oui	□ Non		
(niveau IV)	□ Oui	□ Non		
4. ☐ CAP / BEP (niveau V)	□ Oui	□ Non		
5.□ Inférieur au CAP / BEP (niveau Vbis, VI)6.□ Non exprimé	□ Oui	□ Non		
•				
➤ Niveau de maîtrise du français				
□ Parlé □ Lu □ Ecrit				
Possédez-vous le permis de conduire	□ Oui □ Non			
➤ Bénéficiez-vous d'une couverture sociale (y co	ompris Cmu, Cmu-c, mu	utuelle privée) ?		
□ Oui □ Non				
➤ Logement :				
1. ☐ Propriétaire				
2. ☐ Locataire				
 ☐ Hébergé en famille ou chez un tiers 				
 □ Sans domicile fixe 				
5 ☐ En structure d'hébergement				

^{*} Ces données sont utilisées à des fins statistiques de connaissance du public